



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Wicht Jean-Daniel / Berset Solange
Forum Fribourg

2021-CE-479

I. Question

C'est sous la Direction de l'économie et de l'emploi que la transition d'Expo Centre SA s'est effectuée. Une nouvelle association, Forum Fribourg, a vu le jour à la fin septembre pour diriger ce centre. Elle est composée de l'Association fribourgeoise de l'artisanat et du commerce et des services de Fribourg tourisme et de l'Association fribourgeoise des hôteliers.

A la fin du mois d'octobre, on apprend, par la presse, que la traditionnelle soirée Stadl-Nacht ne sera pas organisée au printemps 2022, faute d'organisateur.

Au vu de la composition de la nouvelle association ceci nous interpelle. La dernière soirée Stadl-Nacht organisée en 2019 a vu plus de 2500 personnes assister aux concerts, se restaurer et vivre des moments musicaux et conviviaux à Fribourg. C'est une soirée populaire bilingue, typique, qui regroupe un public très large qui vient de toute la Suisse. Les trois associations formant la nouvelle Association Forum Fribourg sont directement concernées et pourraient bénéficier positivement d'une telle organisation.

Nous posons les questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons de l'annulation de cette soirée typique ?
2. Est-ce que les impacts de cette décision ont été évalués ?
3. Quels sont les avantages ou inconvénients d'une telle organisation sous l'angle du tourisme, du commerce et de l'hôtellerie ?
4. Est-ce que l'association a effectué un appel public pour trouver des organisateurs ?
5. Est-ce que l'association a créé des contacts ou fait des démarches pour que des sociétés ou autres entités s'intéressent à la mise sur pied de cette soirée ?
6. Est-ce que l'association est prête, à l'avenir, de tout mettre en œuvre pour organiser ce genre d'évènement ?
7. Quels sont les objectifs que la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a fixés à cette nouvelle association pour faire vivre ce centre de congrès et d'événements ?

5 novembre 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat tient à rappeler que, selon l'article 77 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSF 121.1), la question est une demande d'explication adressée au Conseil d'Etat sur un objet de son administration. En l'occurrence, l'intervention parlementaire déposée par les députés Solange Berset et Jean-Daniel Wicht porte sur la décision d'une association privée, dans laquelle l'Etat de Fribourg n'est pas partie. Il est donc douteux que cette intervention puisse être recevable considérant la législation en vigueur.

Cela dit, le Conseil d'Etat relève néanmoins ce qui suit :

Le centre d'exposition Forum Fribourg a été exploité, jusqu'au 30 septembre 2021, par la société Expo Centre SA. Suite à la faillite de cette dernière, l'exploitation a été reprise par l'Association Forum Fribourg/Granges-Paccot, créée le 14 octobre 2021, sur mandat du propriétaire de l'infrastructure, la société Agy Expo SA. A cette occasion, l'association a analysé l'opportunité de maintenir ou de renoncer aux événements et/ou expositions déjà planifiés par l'ancienne structure d'exploitation.

Il est ressorti de cette analyse que la traditionnelle soirée Stadl-Nacht, organisée par Expo Centre SA pour la dernière fois en 2019, avait généré environ 215 500 francs de recettes, pour des charges à hauteur de 288 400 francs, soit une perte nette de 72 900 francs. A cette perte, doivent encore être ajoutés les frais internes non comptabilisés sur la soirée, pour environ 100 000 francs (frais de location, graphisme, électricité, frais effectifs du personnel technique et administratif, etc.).

Compte tenu de ce qui précède et dès lors que l'Association Forum Fribourg/Granges-Paccot vise l'équilibre financier à court terme, il a été estimé que l'organisation de la soirée Stadl-Nacht, par l'association elle-même, présentait un trop grand risque financier pour cette dernière. Cependant, l'association confirme qu'elle a pris des contacts avec des personnes qui seraient intéressées à organiser une édition plus « légère » de cette manifestation (en reprenant la responsabilité financière).

Le Conseil d'Etat est donc en mesure de répondre aux questions des députés Solange Berset et Jean-Daniel Wicht comme suit :

1. Quelles sont les raisons de l'annulation de cette soirée typique ?

Les raisons de cette annulation sont purement financières, comme exposé précédemment.

2. Est-ce que les impacts de cette décision ont été évalués ?

Comme relevé ci-dessus, une analyse des impacts financiers de la manifestation a été réalisée.

3. Quels sont les avantages ou inconvénients d'une telle organisation sous l'angle du tourisme, du commerce et de l'hôtellerie ?

Le Conseil d'Etat relève que toute manifestation qui attire plusieurs milliers de personnes a un impact positif sur le tourisme, le commerce et l'hôtellerie. Par contre, il n'est pas en mesure de chiffrer cet impact dans le cas d'espèce.

4. Est-ce que l'association a effectué un appel public pour trouver des organisateurs ?

Le Conseil d'Etat s'en réfère à ses considérations introductives.

5. *Est-ce que l'association a créé des contacts ou fait des démarches pour que des sociétés ou autres entités s'intéressent à la mise sur pied de cette soirée ?*

Le Conseil d'Etat s'en réfère à ses considérations introductives.

6. *Est-ce que l'association est prête, à l'avenir, de tout mettre en œuvre pour organiser ce genre d'évènement ?*

Selon ses statuts, l'Association Forum Fribourg/Granges-Paccot a pour buts l'exploitation, la mise en valeur et la mise à disposition de l'infrastructure de Forum Fribourg. Elle fera donc en sorte d'organiser ou d'accueillir tous les événements et/ou expositions qui lui permettront de réaliser une marge contributive suffisante pour assurer sa pérennité financière.

7. *Quels sont les objectifs que la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a fixés à cette nouvelle association pour faire vivre ce centre de congrès et d'événements ?*

Dès lors qu'elle n'est pas partie à l'Association privée Forum Fribourg/Granges-Paccot, la Direction de l'économie et de l'emploi n'a pas à fixer d'objectif à cette dernière.

21 décembre 2021